



Partage d'un couple en indivision

Par **Lagoutte**, le **17/09/2009** à **21:32**

Bonjour,

Floriane âgée de 53 ans qui vie en indivision avec un concubin de 59 ans depuis 1987 avec 10% des parts, lui en ayant 90%, mais elle assure l'entretien depuis cette date, est subitement abandonnée par Monsieur qui désire aller vivre ailleurs, dans le désarroi, elle aimerait connaître dans quelle conditions elle peut garder la maison et si non quels sont ses droits auxquels elle peut prétendre au titre de remboursement d'assistance et de réparation de préjudices matériel et moral.

Doit-elle avoir recours à un notaire ou a un avocat?